

Circulation

Quartier des CHALETS Toulouse 1.3

Réunion avec l'association du quartier Chalets Roquelaine

15 décembre 2020



TM - Direction Mobilité Gestion Réseaux
Domaine Déplacements Stationnement Expertise

toulouse
métropole

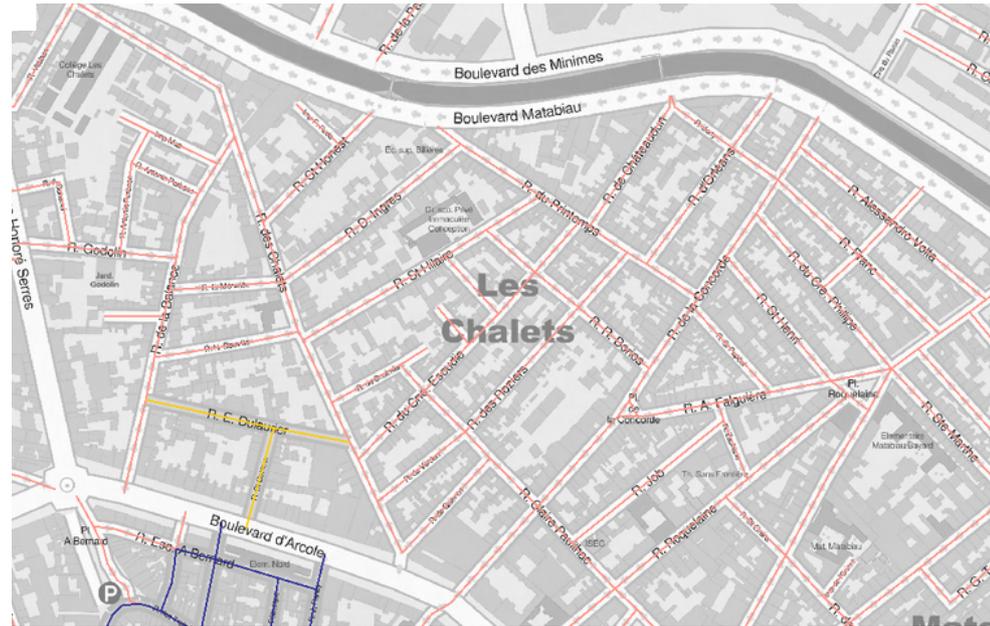
en grand !

1. État des lieux

- Voies de desserte locale (exceptée rue Matabiau)
- Circulation à sens unique
- Voie apaisée / zone 30
- Stationnement marqué
- Présence de ralentisseurs (coussins Berlinois)
- Zone pavillonnaire

Une première série de comptages a été réalisée en 2016, sur 13 points du quartier des Chalets.

En 2020 une deuxième enquête a été effectuée sur ces mêmes points de mesure en janvier 2020. Deux points ont été recomptés en février 2020 suite aux remarques des riverains sur la localisation des compteurs.



Réglementation des voies -mars 2020

- Zone 30
- Zone de rencontre
- Aire piétonne

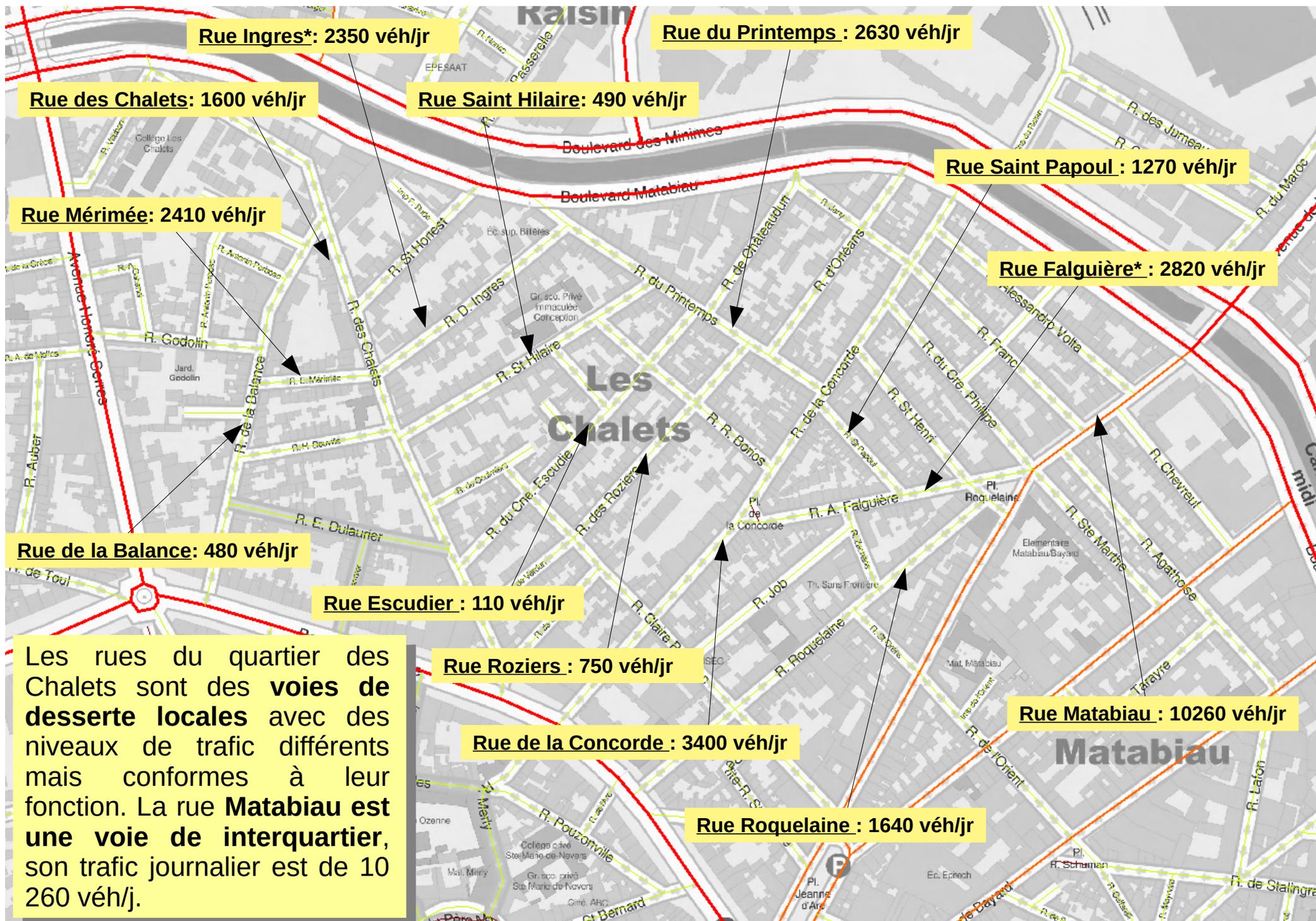
Hierarchisation des voies

- Voie principale
- Voie inter-quartier
- Voie de desserte locale



2. Comptages 2020 (nombre de véhicules en moyenne / jour ouvrable)

*Les comptages des rues Ingres et Falguières ont été refait fin février



3. Détails des résultats des comptages routiers

SITUATION 2016

1. Balance : 640 véh/jr

MOYJ : 640
 HPM : 60 véh
 HPS : 60 véh
 V85 : 27
 Tx Infrac : 17%

2. Merimée : 1630 véh/jr

MOYJ : 1630
 HPM : 130 véh
 HPS : 200 véh
 V85 : 35
 Tx Infrac : 71%

3. Chalets : 1680 véh/jr

MOYJ : 1680
 HPM : 180 véh
 HPS : 160 véh
 V85 : 38
 Tx Infrac : 40%

4. Ingres : 2090 véh/jr

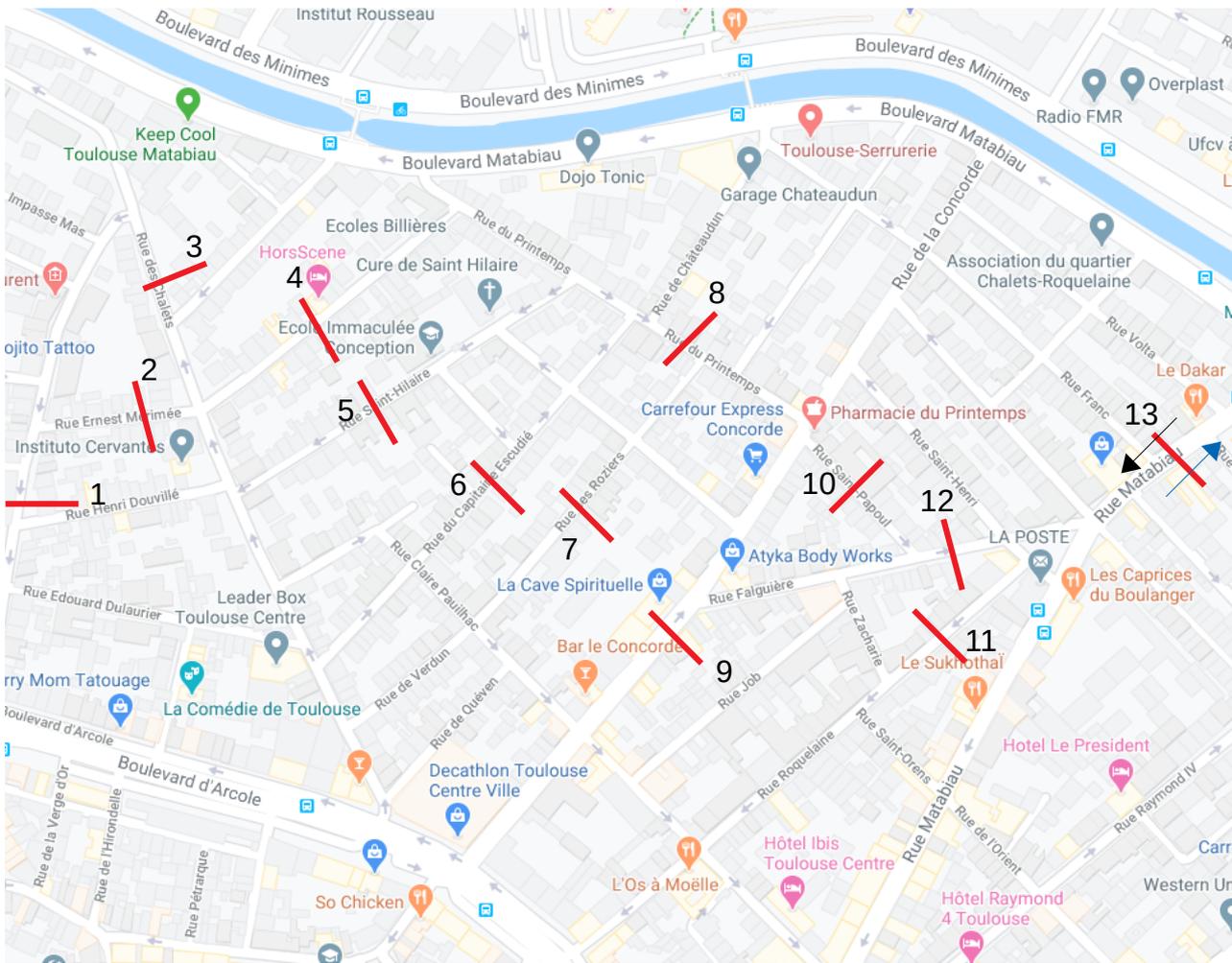
MOYJ : 2090
 HPM : 190 véh
 HPS : 340 véh
 V85 : 44
 Tx Infrac : 52%

5. St Hilaire : 510 véh/jr

MOYJ : 510
 HPM : 90 véh
 HPS : 50 véh
 V85 : 30
 Tx Infrac : 18%

6. Escudier : 150 véh/jr

MOYJ : 150
 HPM : 10 véh
 HPS : 15 véh
 V85 : 23
 Tx Infrac : 1%



7. Roziers : 690 véh/jr

MOYJ : 690
 HPM : 50 véh
 HPS : 70 véh
 V85 : 30
 Tx Infrac : 42%

8. Printemps : 2390 véh/jr

MOYJ : 2390
 HPM : 230 véh
 HPS : 350 véh
 V85 : 39
 Tx Infrac : 18%

9. Concorde : 3730 véh/jr

MOYJ : 3730
 HPM : 260 véh
 HPS : 400 véh
 V85 : 33
 Tx Infrac : 21%

10. St Papoul : 1430 véh/jr

MOYJ : 1430
 HPM : 250 véh
 HPS : 240 véh
 V85 : 37
 Tx Infrac : 37%

11. Roquelaine : 2460 véh/jr

MOYJ : 2460
 HPM : 150 véh
 HPS : 130 véh
 V85 : 33
 Tx Infrac : 31%

MOYJ : nombre moyen de véhicules / jour ouvrable
 HPM : nombre de véhicules en heure de pointe du matin
 HPS : nombre de véhicules en heure de pointe du soir
 V85 : vitesse en-dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules
 Tx Infrac : % des véhicules circulant au-dessus de la limitation de vitesse

13. Matabiau : 10420 véh/jr

MOYJ : 6870
 HPM : 570 véh
 HPS : 500 véh
 V85 : 40
 Tx Infrac : 74%

TMJO : 3550
 HPM : 280 véh
 HPS : 370 véh
 V85 : 38
 Tx Infrac : 63%

12. Falguiere : 2470 véh/jr

MOYJ : 2470
 HPM : 200 véh
 HPS : 310 véh
 V85 : 39
 Tx Infrac : 70%

4. Résultats des comptages routiers

SITUATION 2020 (Janv-Fév)

*Les comptages des rues Ingres et Falguières ont été refait fin février

1. Balance : 480 véh/jr

MOYJ : 480
HPM : 50 véh
HPS : 45 véh
V85 : 37
Tx Infrac : 15 %

2. Merimée : 2410 véh/jr

MOYJ : 2410
HPM : 310 véh
HPS : 360 véh
V85 : 35
Tx Infrac : 27%

3. Chalets : 1600 véh/jr

MOYJ : 1600
HPM : 190 véh
HPS : 170 véh
V85 : 34
Tx Infrac : 20%

4. Ingres* : 2350 véh/jr

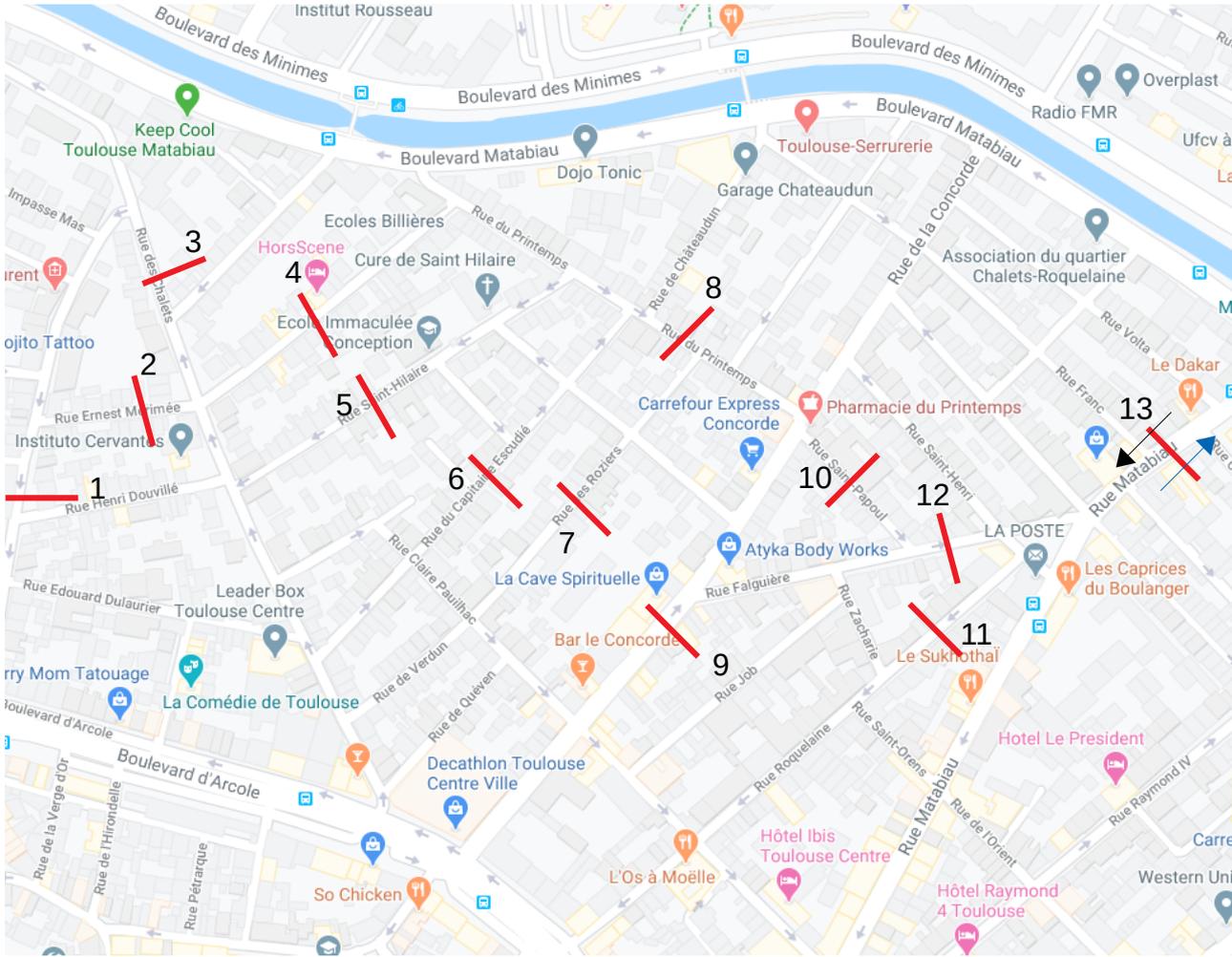
MOYJ : 2350
HPM : 360 véh
HPS : 340 véh
V85 : 33
Tx Infrac : 20%

5. St Hilaire : 490 véh/jr

MOYJ : 490
HPM : 110 véh
HPS : 80 véh
V85 : 35
Tx Infrac : 32%

6. Escudier : 110 véh/jr

MOYJ : 110
HPM : 10 véh
HPS : 15 véh
V85 : 31
Tx Infrac : 19%



7. Roziers : 750 véh/jr

MOYJ : 750
HPM : 110 véh
HPS : 70 véh
V85 : 38
Tx Infrac : 25%

8. Printemps : 2630 véh/jr

MOYJ : 2630
HPM : 290 véh
HPS : 330 véh
V85 : 28
Tx Infrac : 10%

9. Concorde : 3400 véh/jr

MOYJ : 3400
HPM : 210 véh
HPS : 310 véh
V85 : 32
Tx Infrac : 18%

10. St Papoul : 1270 véh/jr

MOYJ : 1270
HPM : 170 véh
HPS : 160 véh
V85 : 37
Tx Infrac : 41%

11. Roquelaine : 1640 véh/jr

MOYJ : 1640
HPM : 150 véh
HPS : 130 véh
V85 : 37
Tx Infrac : 38%

MOYJ : nombre moyen de véhicules / jour ouvrable
HPM : nombre de véhicules en heure de pointe du matin
HPS : nombre de véhicules en heure de pointe du soir
V85 : vitesse en-dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules
Tx Infrac : % des véhicules circulant au-dessus de la limitation de vitesse

13. Matabiau : 10260 véh/jr

MOYJ : 6790
HPM : 490 véh
HPS : 510 véh
V85 : 39
Tx Infrac : 40%

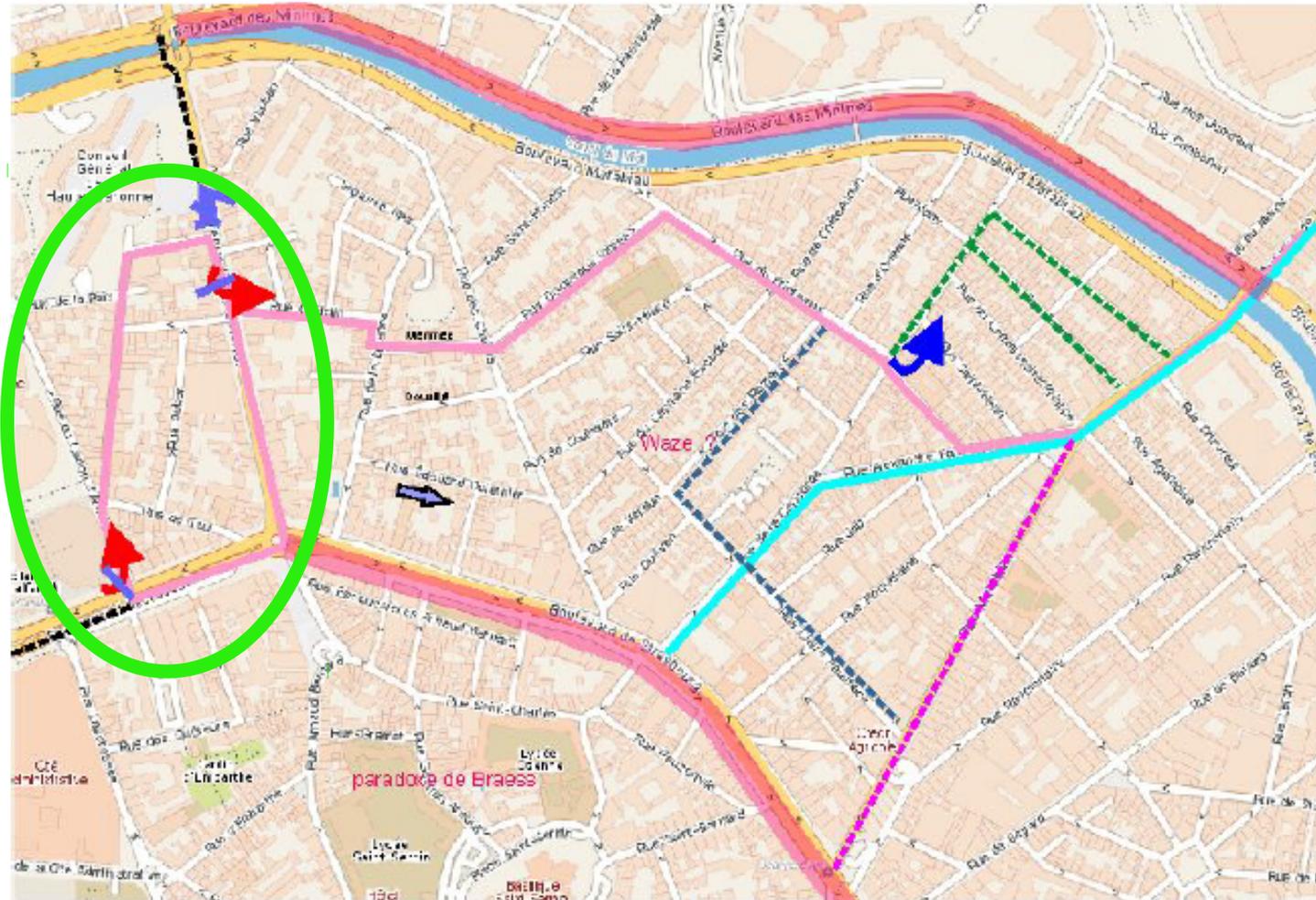
TMJO : 3470
HPM : 210 véh
HPS : 340 véh
V85 : 44
Tx Infrac : 58 %

12. Falguiere* : 2820 véh/jr

MOYJ : 2820
HPM : 200 véh
HPS : 270 véh
V85 : 34
Tx Infrac : 29%

6. Analyse des propositions de l'association de modification du plan de circulation

Plan de l'association - novembre 2020



Proposition 1 : limiter les points d'accès

- Suppression du mouvement de Tourne à Gauche (TAG) vers la rue d'Arcole

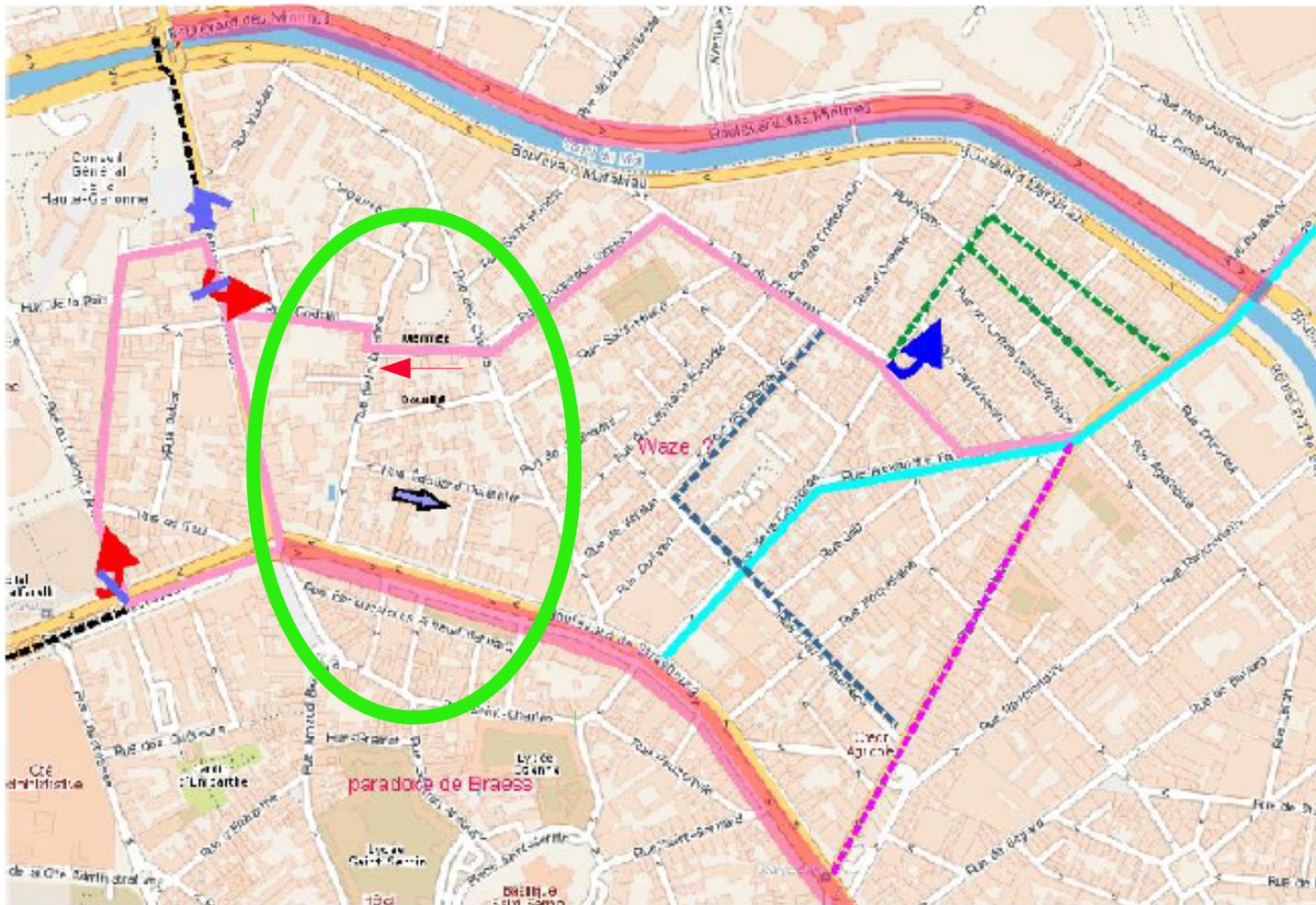
Techniquement faisable mais
· nécessité de maintenir le mvt TAG pour les vélos
· pénalise l'accès à un autre quartier que les Chalets => concertation à mener. Le transit reste possible via l'Av H. Serres

- Suppression du TAG de l'av. H. Serre vers la rue Godolin sauf riverains

Non souhaitable car impossible à contrôler et donc non respecté

6. Analyse des propositions de l'association de modification du plan de circulation

Plan de l'association - novembre 2020



Proposition 2 : inversion du sens de circulation des rues Mérimée et Dulaurier

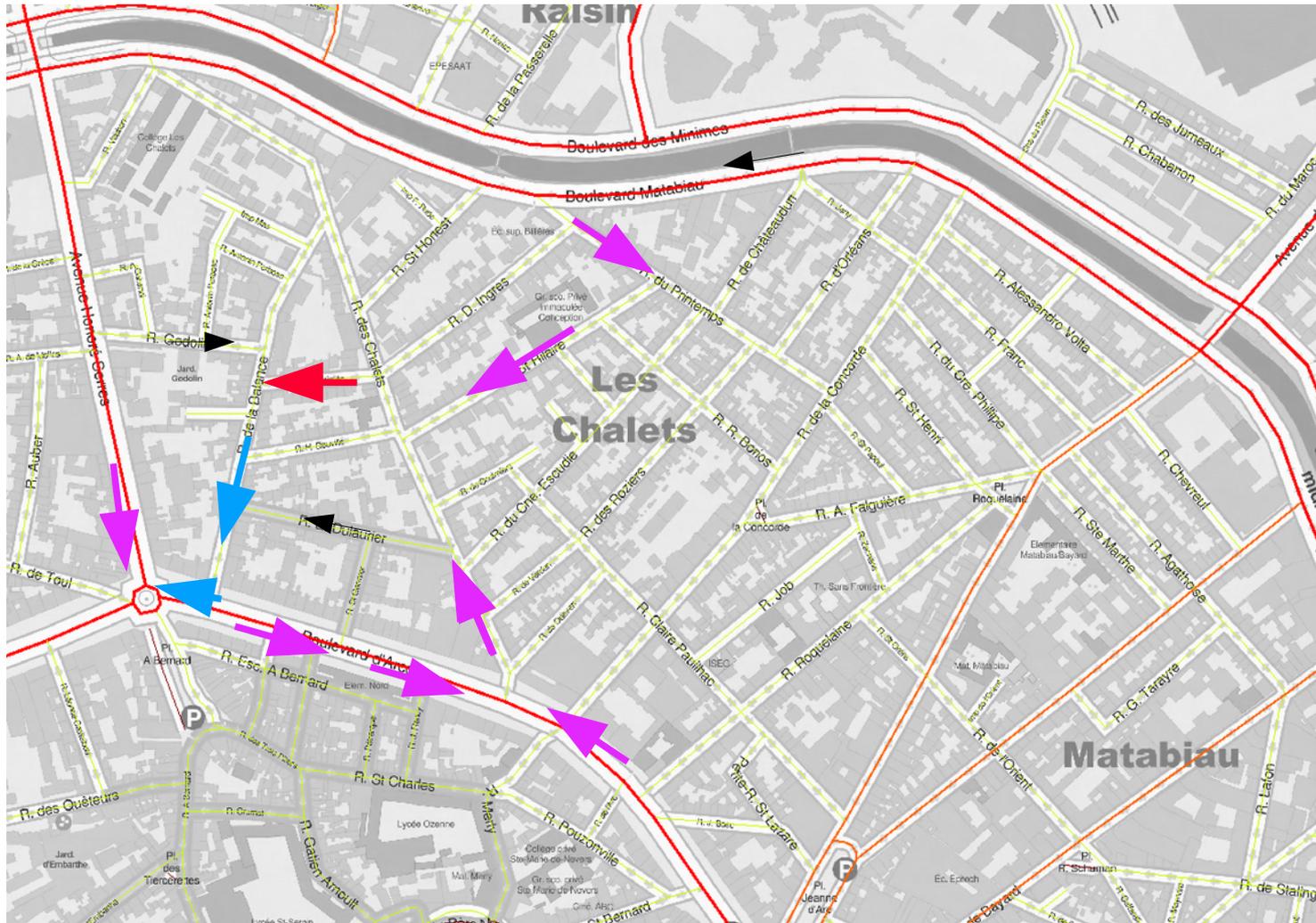
- Apaise la rue Mérimée mais reporte une partie du flux sur la rue Dulaurier très étroite et en zone de rencontre

=> pas envisageable
=> nécessite de maintenir la rue Dulaurier dans son sens actuel

- L'inversion de la rue Mérimée est possible mais générera des détours pour les riverains

6. Analyse des propositions de l'association de modification du plan de circulation

Accès / sortie si inversion rue Mérimée



Proposition 2 : inversion du sens de circulation des rues Mérimée et Dulaunier

- Apaise la rue Mérimée mais reporte une partie du flux sur la rue Dulaunier très étroite, sans trottoir et en zone de rencontre

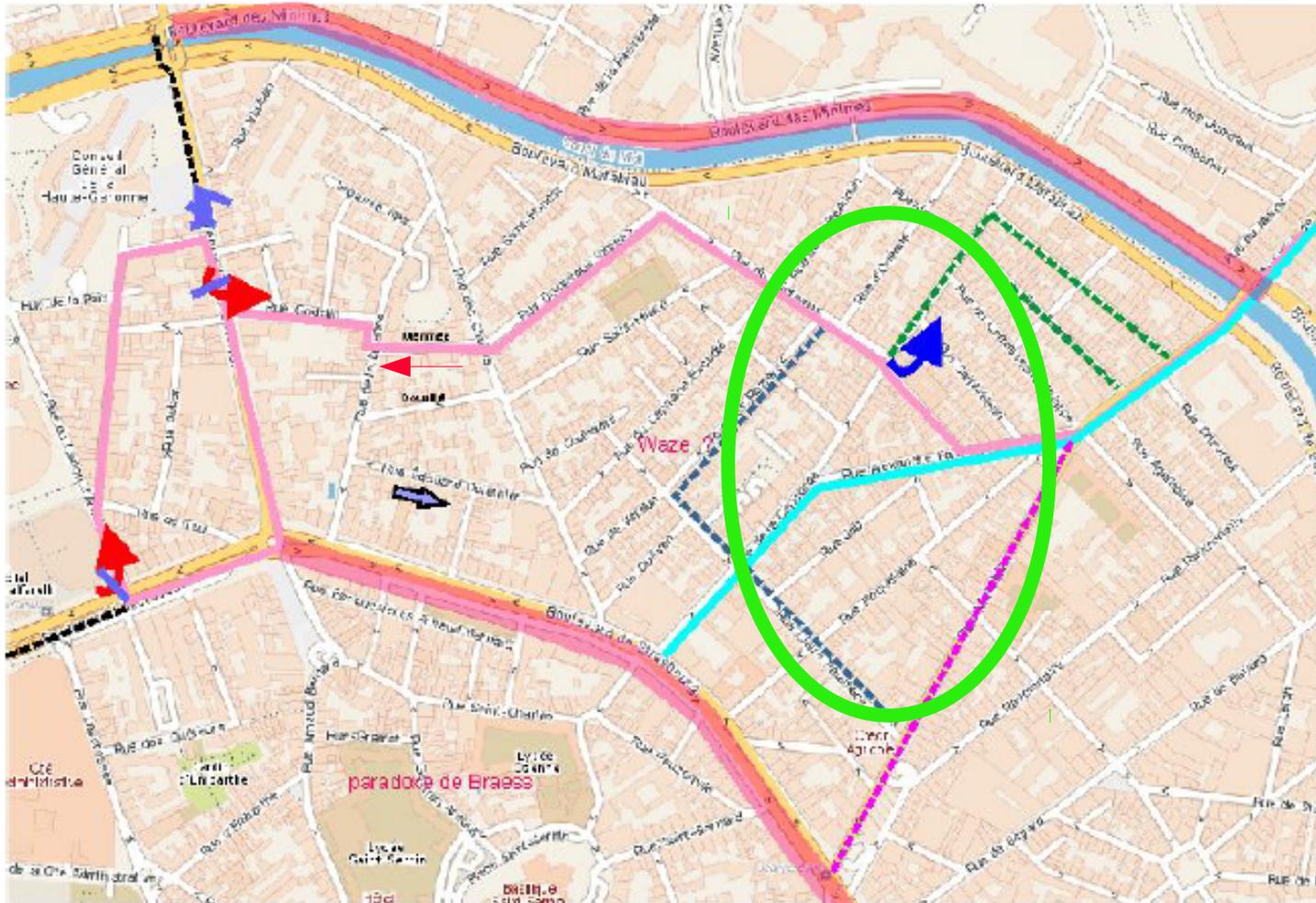
=> pas envisageable
=> nécessite de maintenir la rue Dulaunier dans son sens actuel

- L'inversion de la rue Mérimée est possible mais générera des détours pour les riverains

➡ Accès rue Mérimée
➡ Sortie rue Mérimée

6. Analyse des propositions de l'association de modification du plan de circulation

Plan de l'association - novembre 2020



Proposition 3 :
obligation de tourner à gauche en sortant de la rue du printemps

- difficile à faire respecter

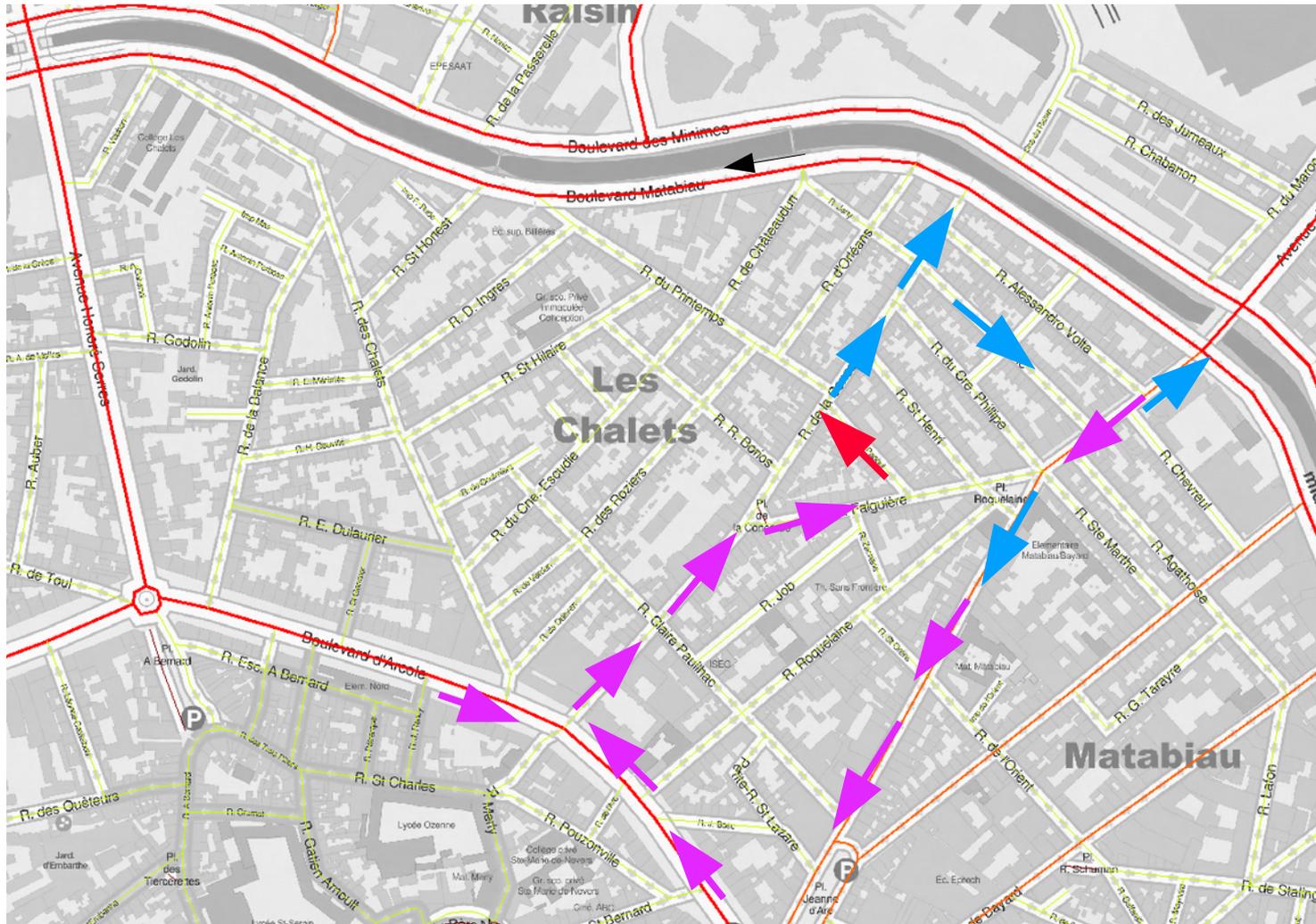
- sauf à inverser le sens de la rue Saint Papoul

- L'inversion de la rue Saint Papoul est possible mais générera des détours pour les riverains de Saint Papoul (courrier de refus reçu)

+risque de report du transit sur la rue Franc

6. Analyse des propositions de l'association de modification du plan de circulation

Accès/Sortie si inversion rue Saint Papoul



Proposition 3 :
obligation de tourner à gauche en sortant de la rue du printemps

- difficile à faire respecter

- sauf à inverser le sens de la rue Saint Papoul

- L'inversion de la rue Saint Papoul est possible mais générera des détours pour les riverains de Saint Papoul (courrier de refus reçu)

+ risque de report du transit sur la rue Franc

➡ Accès rue Saint Papoul
➡ Sortie rue Saint Papoul

7. Conclusion

. Les solutions d'inversion des sens de circulation reportant le trafic de transit sur les autres voies du quartier sont à écarter.

. L' inversion de la rue Mérimée couperait le trafic de transit mais génèrerait des contraintes fortes pour les riverains de la rue et aussi du quartier (coupure de l'accès via H. Serres).

. Le trafic de transit est présent mais les flux routiers ne sont pas excessifs. Il a été certainement accentué par les travaux devant la Gare.

. **La proposition de renforcer les éléments modérateurs de vitesse (chicanes, ralentisseurs) est un bon compromis dans un premier temps :**

- ralentissement du trafic routier => améliore la sécurité routière et la cohabitation entre les modes

- contribution à rendre l'itinéraire moins attractif pour le transit.

. Proposition de faire une nouvelle évaluation après quelques mois

. Une modification du plan de circulation pourra être envisagée dans un second temps, à l'issue de l'évaluation des éléments modérateurs de vitesse et en lien avec le projet Grand Parc Canal.